

Conditions de l'essai de vote électronique lors de la votation populaire du 28 septembre 2014

Conditions Canton	Indication de l'électorat autorisé à voter par voie électronique (nombre d'électeurs) ¹				Système utilisé	Plafond, sans les électeurs suisses de l'étranger (art. 27f, al. 2, ODP)	Ouverture de l'urne électronique ²	Concerne les scrutins			Champ d'application territorial des essais (art. 27d, let. c, ODP)
	Suisses de l'étranger	Pourcentage de l'électorat cantonal	Elec-teurs vivant en Suisse	Pourcentage de l'électorat cantonal ³				fédéraux	cantonaux	communaux	
Berne	13'813	1.91%	-	-	Système GE (hébergement)	30%	28 septembre 2014, 09.00				Electeurs suisses de l'étranger
Lucerne	3'912	1.46%	-	-	Système GE (hébergement)	30%	28 septembre 2014, 09.00				Electeurs suisses de l'étranger
Fribourg	4'345	2.26%	-	-	Système du consortium (copie du système ZH)	30%	28 septembre 2014, 09.00				Electeurs suisses de l'étranger
Soleure	2'616	1.49%	-	-	Système du consortium (copie du système ZH)	30%	27 septembre 2014, 18.00				Electeurs suisses de l'étranger
Bâle-Ville	7'000	6.14%	-	-	Système GE (hébergement)	30%	28 septembre 2014, 10.00				Electeurs suisses de l'étranger
Schaffhouse	1'128	2.13%	-	-	Système du consortium (copie du système ZH)	30%	28 septembre 2014, 10.30				Electeurs suisses de l'étranger
Saint-Gall	5'705	1.81%	-	-	Système du consortium (copie du système ZH)	30%	28 septembre 2014, 10.00				Electeurs suisses de l'étranger
Grisons	3'070	2.25%	-	-	Système du consortium (copie du système ZH)	30%	27 septembre 2014, 20.00				Electeurs suisses de l'étranger
Argovie	7'750	1.89%	-	-	Système du consortium (copie du système ZH)	30%	28 septembre 2014, 10.00				Electeurs suisses de l'étranger
Thurgovie	3'000	1.83%	-	-	Système du consortium (copie du système ZH)	30%	28 septembre 2014, 07.00				Electeurs suisses de l'étranger
Neuchâtel	460	0.42%	25'000	22.59%	Système NE	30%	28 septembre 2014, 09.00				Electeurs avec un contrat de « Guichet unique »
Genève	21'092	8.68%	70'982	29.20%	Système GE	30%	28 septembre 2014, 09.00				Electeurs suisses de l'étranger et élec-teurs des communes de: Aire-la-Ville, Anières, Avusy, Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Grand-Saconnex, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Vandoeuvres

¹ Etat: juin 2014

² Les cantons prennent les mesures requises pour que les résultats ne soient pas rendus publics avant 12 h 00 le dimanche de la votation.

³ Sans les électeurs suisses de l'étranger (art. 27f, al. 2, ODP).